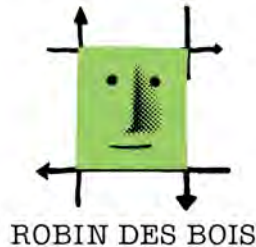


1er avril 2015

Sujet : Projet Kerval, ZI des Châtelets.
Ploufragan, Côtes d'Armor



Destinataires : M. Pierrick Massiot, président du Conseil Régional de Bretagne, M. Thierry Burlot vice-président du Conseil Régional de Bretagne chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Monsieur le directeur de la DREAL Bretagne, Monsieur le directeur de la subdivision de la DREAL des Côtes d'Armor

Messieurs,

Robin des Bois tient à vous exprimer son inquiétude sur le projet Kerval fusionnant 4 syndicats mixtes des Côtes d'Armor.

Le marché a été attribué à un ferrailleur de Brest, Guyot Environnement. Le devis initial de la modernisation et de l'extension de la plateforme dépasse 20 millions d'€.

L'équilibre financier de cette unité virtuelle se fonde en particulier sur la production de 40 à 50.000 t de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Les CSR bénéficient à l'heure actuelle d'un flou juridique et normatif et d'un emballage qui permet à leurs producteurs éventuels d'évoquer des exutoires et des commercialisations fantaisistes et douteux.

C'est ainsi que Guyot Environnement cite dans son offre de marché des usines pilotes susceptibles de convertir à des coûts économiquement acceptables de la biomasse ou des déchets en électricité et une filière marocaine, sans aucun doute, une cimenterie. Cette cimenterie est immédiatement disponible mais la perspective d'un trafic régulier entre Brest ou Saint-Brieuc et un port marocain n'est pas acceptable du point de vue de la sécurité maritime et ferait de la Bretagne une exportatrice de déchets sous le contrôle de la convention de Bâle.

Nous rappelons en effet que le Ministère de l'Ecologie n'entend pas à juste titre sortir les CSR du statut de déchets et que leur combustion dans des chaufferies collectives ou industrielles exposerait les populations et l'environnement à des risques sanitaires et à des rejets atmosphériques polluants. Un groupe de travail CSR sous la conduite du Ministère de l'Ecologie - Robin des Bois en fait partie - entame ses travaux courant avril.

Compte tenu de l'improvisation du projet et de son coût, il y a des risques de dérives financières et juridiques et de constitution d'un stock de résidus ingérables. La plateforme des Châtelets a suffisamment connu de déboires techniques et de contentieux pour que le Conseil Régional de Bretagne et les services de l'Etat exercent toute leur vigilance dans l'examen de l'évolution du dossier.

Enfin, le dossier Kerval n'a pratiquement pas été abordé dans l'enquête publique sur le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non dangereux de Côtes d'Armor.

Donc, nous sommes dans l'attente de votre réponse à ce sujet. Merci de nous indiquer dans votre réponse la période où il est prévu de lancer une enquête publique sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Jacky Bonnemains,
Président de Robin des Bois.

Association de protection de l'Homme et de l'environnement
Depuis 1985 / Since 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France / tel : 33 (1) 48.04.09.36 - fax : 33 (1) 48.04.56.41
www.robindesbois.org - contact@robindesbois.org